



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 122/2022
SÉANCE N° 7 DU 28 NOVEMBRE 2022

PROVISION POUR RISQUES 2022

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 22 novembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort, Anthony Roullier, Gwenaël Poisson (à partir de 18 h 54), Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 38), Damien Richard (à partir de 18 h 12), Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire (jusqu'à 21 h 00), Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris (à partir de 18 h 43), Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy (à partir de 18 h 12 et jusqu'à 20 h 01), Paul Le Gal-Huamé (jusqu'à 20 h 00), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Christine Droguet, Didier Pillon, Vincent D'Agostino (à partir de 18 h 10), Chantal Grandière, Pierrick Guesné (jusqu'à 20 h 50), François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier (jusqu'à 21 h 21), Isabelle Groseil, Guy Toquet, Christine Dubois (à partir de 18 h 43), Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 27), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Corinne Segretain (jusqu'à 20 h 50), Pierre Besançon (jusqu'à 21 h 24), Christelle Alexandre (jusqu'à 20 h 50), Louis Michel (jusqu'à 19 h 00), Marcel Blanchet, Dominique Gallacier et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 39).

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Julien Brocail, Michel Paillard.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (jusqu'à 18 h 54), Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Patrice Morin a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Éric Paris a donné pouvoir à Georges Hoyaux (jusqu'à 18 h 43), Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier, Kamel Ogbi a donné pouvoir à Catherine Roy, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon, James Charbonnier a donné pouvoir Vincent D'Agostino, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir Chantal Grandière, Sylvie Vielle a donné pouvoir à Guy Toquet, Yannick Borde a donné pouvoir à Pierre Besançon, Michel Louis a donné pouvoir à Nicole Bouillon (à partir de 19 h 00), Olivier Barré a donné pouvoir à Patrick Péniguel.

Bernard Bourgeois est représenté par Isabelle Groseil (suppléante).

Céline Loiseau et Jérôme Allaire ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 2 décembre 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2022

PROVISION POUR RISQUES 2022

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L2321-2 et R2321-2,

Vu la proposition du comptable public de la collectivité,

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes est avéré,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Budget Principal

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 12 660 € est constituée pour couvrir un risque de loyers pour 4 950 € et de perte de recettes sur des prestations de 10 710 €.

Une reprise sur provision de 30 956 € viendra réduire le montant des provisions passées car des loyers et prestations provisionnés ont été perçus ou admis en non valeurs.

Une reprise sur provision pour risque pour un montant de 565 € viendra réduire le montant des provisions passées pour couvrir un risque lié au déficit de la régie du Foirail.

Une provision supplémentaire pour risques pour un montant de 51 573 € est constituée pour couvrir la possible indemnisation des jours épargnés sur le Compte épargne temps au 31 décembre 2021.

Budget Bâtiment

Une provision complémentaire pour risque pour un montant de 45 887 € est constituée.

Une reprise sur provision de 22 090 € viendra réduire le montant des provisions passées car des loyers provisionnés ont été perçus ou admis en non valeurs.

Budget Transport

Une provision pour risque pour un montant de 1 500 € a été constituée. Au vu des restes à recouvrer, pas de nouvelles provisions à constituer.

Budget Déchets

Une provision pour risque pour un montant de 6 539,96 € a été constituée. Au vu des restes à recouvrer, pas de nouvelles provisions à constituer.

Budget Laval Virtual

Une provision pour risque pour un montant de 11 080 € sera constituée.

Budget Eau régie

Une provision pour risque pour un montant de 185 360 € sera constituée.

Une reprise sur provision de 83 100,16 € viendra annuler le montant des provisions passées sur 2021.

Budget Assainissement régie

Une provision complémentaire pour risque pour un montant de 16 215 € sera constituée pour couvrir le risque d'irrecouvrabilité.

Une reprise sur provision de 1 468 € viendra réduire le montant des provisions passées car des factures impayées ont été réglées ou admises en non valeurs.

Une reprise sur provision de 102 000 € viendra réduire le montant des provisions passées car une recette a été recouvrée en 2022.

Budget Atelier relais CCPL

Une provision pour risque pour un montant 8 430 € est constituée.

Une reprise sur provision de 158,55 € viendra réduire le montant des provisions passées car des loyers provisionnés ont été perçus.

Article 2

Les crédits nécessaires sont inscrits en DM2/2022.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault